



## Éditorial

### *Le moment est venu de passer la main...*



Cet éditorial prend un caractère particulier puisque, comme je vous l'ai annoncé lors des vœux, je ne me représente pas aux élections de mars 2020.

Après 12 ans de mandature (5 ans premier adjoint et 7 ans maire), j'ai décidé de passer à autre chose, de prendre du temps pour ma famille et pour d'autres projets que la vie me réservera : un maire

n'est pas propriétaire d'une mairie. Quand on sent que notre mission est accomplie, il faut passer la main.

Ce mandat de maire a été une expérience très enrichissante. Entouré d'une équipe responsable, j'ai pu déléguer, chacun a apporté sa pierre et ainsi nous avons pu réaliser tous les projets sur lesquels nous nous étions engagés. Réalisations qui feront date dans la vie de notre village. J'en énumère les grandes lignes : rénovation de la chapelle Saint-Laurent, rénovation complète du bâtiment communal du *Café du Centre* avec la création de deux logements, aménagement des entrées du village (en particulier, l'entrée Route de la Croix de Granier avec son parking panoramique), réfection d'un grand nombre de chemins, création d'un quartier dont le permis d'aménager a été signé en décembre 2019 (30 logements permettront d'accueillir de nouvelles familles qui contribueront, nous l'espérons vivement, au développement de notre vie économique et sociale et au maintien de notre école), aménagement et installation de nouveaux modules de jeux au stade, le maintien de notre école et d'une classe grâce à une rencontre historique entre une délégation de parents d'élèves et d'élus et le directeur d'académie dont nous saluons l'écoute, réfection de l'ancienne *Poste* avec installation de l'épicerie et d'un relais postal, installation d'une nouvelle infirmière à Villedieu.

Contrairement aux idées reçues, l'État nous a beaucoup aidés. Mais il faut monter les dossiers, aller chercher les subventions, cela demande beaucoup d'investissement en temps et en déplacements. D'ailleurs, je remercie toutes les instances : la Préfecture, la Sous-préfecture, le Département, la Région, la *Fondation du Patrimoine*, la *Poste*, les associations villadéennes, les souscrip-

teurs pour le *Café du Centre*, l'association des maires du Vaucluse pour leur écoute et leur aide. Je salue également la gendarmerie, les pompiers, l'Agence Routière, pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Un petit mot aussi pour mes amis maires avec lesquels j'ai tissé de vrais liens d'amitié.

Comme dans la vie de tous les jours, il y a eu des bons et des mauvais moments. Des moments inoubliables comme les mariages sur notre place dont ceux de deux de mes enfants, la rencontre entre élus, parents et directeur d'académie, l'inauguration du café communal, toutes les fêtes de nos associations animées d'une grande convivialité dans cet « écrin particulier » qu'est notre place. Je me souviendrai longtemps de la soirée du rosé, où, hissé sur la scène, je contemplais ces 1500 jeunes qui s'amusaient sans aucun débordement... Ça fait chaud au cœur pour un maire ! Tous les partages et les confidences que j'ai reçues dans vos moments heureux ou difficiles. Des moments moins agréables comme l'accident de Pierre Monnet sur le parking (je lui dis toute mon amitié), les attaques contre les élus (souvent de façon anonyme), les actes d'incivilités qui mettent à mal le bien vivre ensemble. D'ailleurs, je me félicite de la nouvelle loi sur la protection des élus.

Un grand merci à vous, Villadéennes et Villadéens, qui m'avez fait confiance et qui m'avez permis de servir ce village que j'aime tant. Bien sûr, je serai toujours attentif et disponible pour Villedieu. Plus globalement, des enjeux me paraissent particulièrement importants aujourd'hui, comme la lutte contre le dérèglement climatique, ou encore faire reculer l'individualisme pour créer du lien social et de la bienveillance. Voilà ce à quoi j'aimerais apporter ma petite contribution.

Merci à mon équipe pour tout ce que nous avons construit, pour tout ce que nous avons vécu de beau ensemble. Merci à tous ceux qui m'ont entouré, au personnel communal, aux petites mains qui ont travaillé dans l'ombre pour l'embellissement du village et pour le « bien vivre ensemble ».

Le moment est venu de passer le témoin, de donner la chance à d'autres de servir, de créer, d'exprimer d'autres belles idées pour le village et pour le bien commun. Une nouvelle équipe sera en place fin mars avec plein d'enthousiasme et de projets. Je leur souhaite une totale réussite !

Bien à vous,  
votre maire, Pierre Arnaud

## Urbanisme

### *Quelques temps forts...*

#### **Restauration de l'immeuble du *Café du Centre***

Le 30 mai 2018, nous avons inauguré l'immeuble du *Café du Centre* suite à sa rénovation. Il s'agissait d'un projet critique pour notre village ! Il a débuté en décembre 2016 pour se développer sur les deux hivers 2017 et 2018, et a consisté en :

- La rénovation de l'immeuble du café, avec la mise aux normes des cuisines et de l'accueil du public, l'aménagement de 2 salles dans les étages et la réfection de la façade.
- La création de 2 appartements : un T4 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> avec 3 chambres, et un T3 de 80 m<sup>2</sup> avec 2 chambres.

.../...

Ces travaux ont participé à la valorisation de notre patrimoine en augmentant le parc immobilier et en redonnant un cachet d'époque à un lieu qui participe à la vie de notre place et à la convivialité de notre village. Le coût de l'opération s'est élevé à environ 650 000 €. Il s'agit d'un projet pour lequel la commune a reçu des aides importantes de la part de l'État et du département, sans oublier la souscription auprès de généreux Villadéens qui ont donné de leur temps et leur soutien financier pour la conception et les travaux d'embellissement, et à la *Fondation du Patrimoine* qui les a accompagnés. Au final, les coûts restant à charge pour la commune sont autofinancés par les loyers perçus, sans aucun poids fiscal pour les Villadéens.

## Rénovation de la chapelle Saint-Laurent

La commune est propriétaire de la chapelle Saint-Laurent (saint patron de Villedieu, avec Saint-Michel). Cet édifice niché dans un lieu magnifique, au cœur des vignes et à l'ombre de grands marronniers, présentait, malgré des restaurations antérieures, une fissure importante dans sa façade et un intérieur très dégradé. Entre janvier 2015 et juin 2016 (date de l'inauguration), la commune, répondant à l'appel de l'association *Les Amis de la chapelle Saint-Laurent*, très impliquée et à l'origine de ce projet, a effectué les travaux consistant en la consolidation de la façade, la réfection de la voute intérieure, les peintures intérieures, et les branchements en eau et électricité, alors que de nombreux bénévoles assuraient l'accès et l'aménagement des abords. Cette opération a bénéficié de nombreux soutiens : subventions d'organismes publics (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux — DETR — et Département), sponsors privés (*Crédit Agricole*, artisan d'art pour le vitrail), *Fondation du Patrimoine* et don de l'Association regroupant de généreux donateurs. Aujourd'hui l'association *Les Amis de la chapelle Saint-Laurent* continue d'embellir ce lieu témoin de notre histoire et s'attache à le faire vivre avec des manifestations culturelles et culturelles (messes, concerts, expos diverses).

## Rénovation du local de la Poste

Comme vous avez pu le constater, dès le printemps dernier, des travaux conséquents ont été entrepris dans l'ancien local de la Poste, afin d'y accueillir le relais postal commerçant désormais ouvert. La Direction de *La Poste* — PACA a largement

contribué financièrement à la rénovation des lieux. Cette réhabilitation a fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la devanture afin de lui donner le cachet d'une boutique ancienne qui vient s'harmoniser avec la restauration du *Café du Centre*.

## Quartier « sous le château »

Suite à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), obtenue en septembre 2016, le quartier dit « sous le château » avait été ouvert à la construction. Ce quartier faisait partie des surfaces qui avaient été préservées depuis longtemps par la Commune, comme par la Communauté de Communes, car potentiellement bénéfiques au développement du village. La gestation d'un projet de construction sur cette étendue a pris du temps, et cela est compréhensible dans la mesure où il y avait un nombre important (six !) de propriétaires de terrains concernés. Il faut souligner que l'accord qu'ils ont pu trouver entre eux pour permettre le lancement du projet sur toute la zone est précieux, car bénéfique pour tout le village, son école et plus largement sa vitalité. Un permis d'aménager, pour 30 lots de terrain à construire, et donc 30 logements à terme, a été déposé en juin 2019 par la *Société Hectare*, et, après les modifications demandées, accepté en décembre 2019. Nous laissons naturellement à l'*Agence Accord Immobilier* le soin d'assurer la promotion de cette offre, explicitée dans l'encart de ce bulletin (cf. page 4). Le Conseil Municipal a fait, et continue à faire tout son possible pour permettre aux jeunes villadéens de s'installer sur le village, ou pour les faire revenir ; n'hésitez pas à contacter les élus de la commission urbanisme à la mairie.

## Église

Tous les Villadéens ont pu constater l'état de la façade de la tour de notre clocher. Une large fissure la traverse sur une grande partie de sa hauteur. La toiture présente également plusieurs problèmes, à l'origine d'infiltrations d'humidité de plus en plus marquées. Plusieurs professionnels et experts, de nos assurances et du patrimoine, ont été conviés et mandatés pour porter un diagnostic. Nous disposons maintenant d'un rapport d'expertise pour la tour du clocher, et d'un autre de la part du *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Vaucluse* (CAUE). Il en ressort que la fissure de la tour n'est pas

due à un mouvement de terrain différentiel, mais à un gonflement du mur très épais (1,20 m) probablement associé à des infiltrations d'eau. Il convient donc d'assurer l'étanchéité de ce mur et de la tour en général, comme celle de tout le bâtiment. Les travaux précédents sur cette tour, qui avaient vu le montage d'un escalier en colimaçon et de dalles stabilisatrices de l'édifice, remontent à 1948 ! Pour faire bref, une première phase de travaux a été définie par le CAUE, avec un cahier des charges précis et des priorités données à la sauvegarde de l'édifice et sa mise en sécurité. Des événements de plus en plus nombreux y rassemblent un large public. Nous avons obtenu deux subventions importantes de la part de la DETR et du Département ; cela a permis de budgéter le projet dans l'exercice 2019 (ce qui veut dire que les sommes nécessaires ont déjà été réservées) : il n'attend plus que le lancement d'un appel d'offres avec un architecte.

## Les logements et locaux communaux

La commune possède plusieurs logements ainsi que des locaux loués pour des activités professionnelles (médicales et paramédicales, café-restaurant, épicerie-relais postal) ; c'est un levier important d'action pour la commune, comme on le voit dans les autres articles de ce bulletin ; cela représente aussi une source de revenus qui doivent être gérés avec soin, pour en consacrer une part à la maintenance régulière et contribuer d'autre part au financement de nouveaux projets pour le village. Ainsi, la municipalité peut porter une politique de logement attractive pour les familles avec enfants, de même qu'un soutien aux personnes à revenus modestes. Les logements sont désormais au nombre de 9, et les locaux commerciaux ou professionnels sont au nombre de 4. La mairie possède les salles Garcia et Pierre Bertrand qui sont aussi louées régulièrement. À cela, il faut ajouter les bâtiments (mairie, école, église, garage, atelier) et le système local d'assainissement public. Ce patrimoine nécessite un entretien régulier assuré en grande partie par les agents du service technique municipal, avec aussi des travaux plus importants qui demandent l'intervention d'entreprises extérieures spécialisées.

Sylvie Bouffies et Gérard Martin  
Commission Urbanisme

## Finances

### Un point sur la dette et sur les investissements...

Faisons d'abord le point sur la dette de la commune qui se compose de deux parties très différentes :

- Une partie correspond aux emprunts que nous avons faits pour la rénovation de l'immeuble du *Café du Centre*. Elle s'élève à 276 000 €, avec très peu d'intérêts à venir, car l'essentiel du montant est prêté à taux zéro. Les échéances sont couvertes par les nouvelles recettes de location, et cette dette ne pèse donc pas sur les finances de la commune.

- Une autre partie correspond aux emprunts précédents et s'élève à 769 000 €, alors qu'elle était de 1 203 000 € en début d'année 2014. Cette dette a donc été réduite de 36 % sur ces 6 dernières années, et on peut s'en réjouir.

L'année 2019 a été une nouvelle année d'investissements importants pour la commune, et il convient de remarquer que ces investissements ont été réalisés sans que nous ayons besoin d'emprunter et donc sans alourdir nos dettes. Nous allons voir comment, mais regardons d'abord la liste des éléments majeurs :

- La toiture de l'école a été rénovée (34 200 €).
- L'école a été dotée de nouveaux outils numériques (12 000 €) dans le cadre d'un projet global pour l'enseignement et la sensibilisation des enfants au Patrimoine.
- En ce qui concerne le clocher et la toiture de l'église, une opération de diagnostic a été lancée, des devis réalisés (105 000 €) et des subventions obtenues de la part de la DETR et du Département. La programmation des travaux est en cours, leur montant budgété.
- Deux nouvelles bornes d'incendie ont été installées (12 000 €).
- L'espace de loisirs a reçu de nouvelles installations pour les enfants et les adultes, et un w.c. public a été créé (31 000 €).
- La voirie a été dotée de 71 000 € pour la réfection de chemins et pour l'installation d'un point de collecte des déchets à l'entrée du village, route de Vaison.
- Le local de la *Poste* a été transformé pour offrir dorénavant un bel espace de commerce confortable et efficace (42 000 €).
- Nous avons remboursé une partie de la dette à court terme (41 000 €) engagée sur la deuxième phase du *Café du Centre*.

L'ensemble de ces investissements s'élève à 368 000 € TTC, pour lesquels nous avons réussi à obtenir un total de subventions de 205 000 €, et récupérerons 41 000 € sur la TVA dans deux ans, soit, au final, une charge restante de 121 000 € pour notre commune. Il faut aussi souligner qu'un tel volume de travaux nécessite une trésorerie saine, qui permette d'avancer une bonne partie de l'argent nécessaire, ce qui s'est avéré décisif : cela a été possible grâce aux outils de gestion prévisionnelle que nous avons mis en place sur les 5 dernières années.

Nous tenons à remercier vivement l'État (47 000 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR –, et le Numérique à l'École... l'État n'abandonne pas le monde rural !), la Région (12 000 €), le Département (87 000 €), l'Agence Routière du Département (plus de 30 000 €), et la *Poste* (30 000 €), sans oublier l'*Association des Ringards* pour le stade (5 000 €).

Pour finir, un mot sur la taxe d'habitation : nous rappelons que l'État n'a pas diminué d'un centime la recette de taxe d'habitation pour les communes, elle est restée parfaitement stable pour nous, alors que vous pouvez trouver en accès direct sur le site Internet du gouvernement\* le nombre de foyers fiscaux qui bénéficie de la réduction promise, commune par commune. Pour Villedieu, ce sont les trois quarts des foyers fiscaux qui en ont bénéficié à l'automne dernier, pour un gain moyen de 329 €. Mais, on le redit encore, les recettes de la commune n'en ont pas été affectées, car l'État a compensé. Ça vaut le coup de le souligner et on est heureux que cela profite à la grande majorité des Villadéens !

Gérard Martin et Étienne Renet  
Commission Finances

\* <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/suppression-taxe-habitation-combien-allez-vous-gagner>

## L'équipe sortante laisse la main

### et remercie chaleureusement les Villadéennes et les Villadéens...



Cette photo a été prise devant la porte de la mairie au lendemain de l'élection du 23 mars 2014.

De gauche à droite...

Au 1<sup>er</sup> rang : Élisabeth Bertrand, Sylvie Brichet-Bouffies, Mireille Dieu, Pierre Arnaud, Rosy Giraudel et Ludovic Girard.

Au second rang : Olivier Sac-Delhomme, Samuel Charpentier, Claude Cellier, Étienne Renet, Jean-Laurent Macabet, Daniel Labit-Barthalois et Gérard Martin.

Armelle Dénéreaz et Jean-Michel Malatia, conseillers démissionnaires, étaient absents ce jour-là.



## Voirie

### De nombreuses choses ont été faites...

Le mandat 2014-2020 a permis de continuer les travaux entrepris depuis 2008 sur la restauration de la voirie communale en mal d'entretien depuis de nombreuses années. Nous avons effectué la rénovation de près de 3 kilomètres de chemins communaux en goudron : chemins Saint-Laurent et La Montagne (1100 ml), le bas du chemin du Moulin (314 ml), le haut du chemin du Connier (210 ml), le chemin des Rouvières (425 ml), le chemin des Mourdonnes (416 ml), les chemins de la Franchise et des Tons (480 ml).

À cela s'ajoutent les travaux liés aux entrées du village avec l'aide du Département que nous remercions (parking route de la Croix de Granier, et aménagement d'un point de collecte des déchets, route de Vaison). Ces travaux ont été suivis par notre service technique et je les remercie de cet énorme travail. Sans oublier la canalisation des eaux pluviales, dans le lotissement Gustave Tardieu, qui a nécessité énormément de travail afin, d'une part, d'éliminer l'érosion que générerait ce fossé sur les murs et constructions en bordures, et d'autre part, d'essayer de limiter l'impact d'un gros coup d'eau en cas d'orage, sans pour autant éliminer ce risque, car lorsque les éléments se déchainent, même les plus belles infrastructures peuvent être mises à mal.

À côté de cela, des travaux de décaissement et de création d'un fossé ont été faits sur la partie haute du chemin de la Girelle par l'entreprise TA TP. J'en profite pour la remercier pour son travail qui était nécessaire. La partie basse est toujours très abîmée, comme d'autres chemins.

Au niveau des sources, avec l'aide précieuse de Marc Estivalet (que je tiens vraiment à remercier), nous avons diagnostiqué les points importants à traiter pour consolider les travaux que nous avons déjà faits. Il y a des fuites sur certaines cavernes, ce qui va impliquer d'effectuer des travaux de nettoyage et une consolidation avec l'aide d'une entreprise de maçonnerie.

Comme vous pouvez le constater, malgré un projet d'engorgement de rénovation du bar communal qui a limité bien évidemment nos efforts sur les travaux de voirie, de nombreuses choses ont été faites sans générer une augmentation de la fiscalité des Villadéens. Tout cela s'est fait au travers d'une réflexion d'ensemble : la recherche de subvention et l'aide fondamentale de l'Agence Routière qui nous a permis d'aller au bout de ces projets.

Jean-Laurent Macabet - Commission Voirie

## Élections municipales des 15 et 22 mars 2020

### Mode d'emploi en 5 questions / réponses...

**Qui peut voter aux élections municipales ?** Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

**Quel est le nombre de conseillers municipaux ?** Au 31 décembre 2019 Villedieu comptait 520 habitants, ce qui la place dans la fourchette des communes de 500 à 1 499 habitants. De ce fait, l'équipe municipale doit compter 15 élus.

**Quel est le mode de scrutin ?** L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. Pour les villes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire plurinominal, à deux tours. La déclaration de candidature est obligatoire depuis les élections de 2014. Les candidats se présentent seuls ou par candidatures groupées. Les électeurs peuvent barrer certains noms et/ou en ajouter d'autres, à condition qu'il s'agisse de personnes dûment déclarées en préfecture (panachage). Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat. Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25 % des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restants à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix.

**Le vote blanc est-il pris en compte lors de cette élection ?** Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections.

**La parité femmes / hommes doit-elle être respectée ?** Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance

entre un homme et une femme. Cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 1 000 habitants.



La société ACCORD IMMOBILIER commercialise en exclusivité 30 lots sur la commune de Villedieu, lieu dit « sous le château ».

Nous tenons particulièrement à présenter ce programme en priorité aux Villadéens qui y seraient sensibles.

Pour cela, nous vous donnons rendez-vous au 1<sup>er</sup> étage du *Café du Centre*, le lundi 16 mars, à 18h30.

Pour plus d'informations, appelez le 06 18 42 39 10